

## INFOS SUR LE REGIME COMPLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES FRAIS DE SANTE

NUMERO 7 - Mardi 28 octobre 2008

Une rubrique intitulée **Circulaires ministérielles relatives au régime social de la contribution des CE (assimilée à la contribution employeur)** est mise en ligne. Il s'agit d'un lien vers le portail Sécurité sociale qui a pour objectif **de répondre** aux Responsables des CE qui souhaitent maintenir une contribution aux cotisations du régime de complémentaire santé des salariés. ————— **N**

### Un outil simple :

En concertation avec les assureurs et les Caisses nationales, l'Ucanss va comptabiliser les adhésions enregistrées au fil des jours par les organismes, jusqu'au 12 novembre (comme annoncé dans le numéro 6).

Vous trouverez un outil simple sur l'*Espace Complémentaire santé* rubrique **Procédures d'adhésion**. Le **questionnaire complémentaire santé** est une application informatique. Son accès se fait par une connexion sécurisée grâce aux identifiants utilisés pour accéder à l'application **Questionnaire observatoires régionaux**.

En cas de problème de mot de passe, contactez nous à l'adresse e-mail : [webmaster@ucanss.fr](mailto:webmaster@ucanss.fr)

Trois informations sont à renseigner régulièrement pour nous permettre de les consolider chaque vendredi midi :

- Nombres d'adhésions **saisies**
- Nombres d'adhésions **à saisir**
- Nombres de **dispenses** d'adhésions

### Côté calendrier :

Les jalons imposés par le calendrier sont assez proches. Néanmoins, nous avons obtenu que l'enregistrement des adhésions puisse se faire jusqu'au **3 novembre**. C'est donc un délai supplémentaire pour que les salariés puissent remplir leur bulletin d'adhésion.

### Les questions :

Les questions, et leurs réponses, les plus fréquemment posées par les organismes sont regroupées sur le site de l'Ucanss.

Nous vous invitons à consulter la FAQ car elle est mise à jour régulièrement. Une nouvelle série de Questions/Réponses va être mise en ligne sur le site

